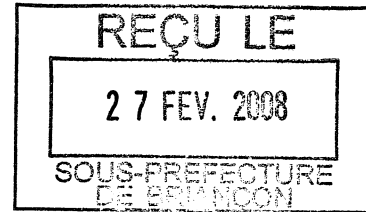




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Prés : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N° 28 DU 18 FEVRIER 2008

Rapporteur : Mme Laurence FINE

**OBJET : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CRECHE COMMUNAUTAIRE DE L'ETOILE DES NEIGES**
Mission de maîtrise d'œuvre

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 C II 3 qui prévoit la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil de la petite enfance,

Considérant l'existence d'un réel besoin d'une structure d'accueil de la petite enfance adaptée aux horaires du personnel hospitalier, et la proposition de la direction du Centre hospitalier des Escartons de mettre à la disposition de la Communauté de Communes du Briançonnais un local et de prendre à sa charge les dépenses d'électricité, d'eau, de chauffage et d'entretien des espaces verts,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 février 2008,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique et Social en date du 6 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (moins 6 abstentions),

- Approuve le programme d'opération en vue de l'aménagement d'une crèche communautaire au rez-de-jardin de l'Etoile des Neiges à Briançon, annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Président à lancer les consultations, à conduire les négociations prévues par le code des marchés publics, et à signer les marchés permettant la maîtrise d'œuvre de l'opération et l'assistance au maître d'ouvrage (en particulier architecte ou bureau d'études spécialisé pour la maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS, contrôleur technique) pour un montant total estimé à 60 000 € ttc, sur la base du programme d'opération ci-dessus mentionné,
- Autorise Monsieur le Président à mener l'ensemble des démarches administratives rendues nécessaires pour cette opération et notamment le dépôt du permis de construire éventuel,
- Mandate Monsieur le Président afin de formuler les demandes de subventions aux taux les plus élevés possibles, notamment auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, et du Département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : 25 FEV. 2008
Date affichage : 27 FEV. 2008